23-123 – Consultation publique

Prise de contrôle d’actifs appartenant au groupe Ludendo par JouéClub

Délai de réponse : 7 mai 2024

Merci de nous communiquer les coordonnées de la personne susceptible de répondre aux interrogations éventuelles soulevées par votre réponse :

**Nom de la société :**

**Nom et fonction de la personne à contacter :**

**Téléphone direct :**

**E-mail :**

Le 9 juin 2023, le Tribunal de commerce de Paris a, dans le cadre d’une procédure de liquidation judiciaire, attribué le contrôle exclusif à EPSE JouéClub d’actifs appartenant au groupe Ludendo. Ces actifs concernent notamment des fonds de commerce, des contrats de franchise et des contrats de concession commerciale dédiés à l’exploitation de magasins présents à titre principal dans le secteur de la vente au détail de jouets, sous enseigne « La Grande Récré » ou « Starjouet » (ci-après « actifs cibles »).

L’Autorité de la concurrence procède actuellement à l’instruction de cette opération de prise de contrôle sur le fondement des articles L.430-3 du code de commerce et suivants. Pour rappel, la décision du Tribunal précitée ne préjuge en rien de la suite qui sera donnée à l’instruction de l’opération, l’Autorité pouvant imposer des remèdes, voire interdire l’opération, si celle-ci porte atteinte à la concurrence.

Afin d’apprécier les effets de cette concentration, l’Autorité de la concurrence procède à des tests de marché en interrogeant les différents acteurs des secteurs concernés, en particulier les concurrents. **Le présent questionnaire a pour objet de recueillir des informations sur l’existence d’éventuels candidats pour la reprise des actifs cibles.**

Nous vous invitons à **indiquer dans votre réponse les éléments que vous considérez comme relevant du secret d’affaires ou comme étant confidentiels. Ces éléments resteront à la seule disposition de l’Autorité et ne seront ni communiqués aux parties à la concentration ni publiés. Dans ce cas, veuillez également transmettre une version non confidentielle de votre réponse.**

**Compte tenu des délais d’instruction relativement courts, nous vous prions de bien vouloir répondre d’ici le 7 mai 2024.**

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question que pourrait susciter ce document. Pour cela, merci de contacter le greffe du service des concentrations (01.55.04.01.72; [consultation.concentrations@autoritedelaconcurrence.fr](mailto:consultation.concentrations@autoritedelaconcurrence.fr) ).

Veuillez nous retourner le questionnaire de préférence par mail (en format word ou pdf) à l’adresse suivante : [consultation.concentrations@autoritedelaconcurrence.fr](mailto:consultation.concentrations@autoritedelaconcurrence.fr) .

**EXISTENCE DE CANDIDATS A LA REPRISE D’ACTIFS CIBLES**

Les services d’instruction s’interrogent sur l’existence de potentiels opérateurs actifs sur le marché aval de la distribution au détail de jouets qui seraient intéressés par la reprise de tout ou partie des actifs cibles.

**Avertissement**

**Veuillez noter que ce questionnaire ne préjuge en rien de la suite qui sera donnée à l’instruction de l’opération, faite en application des articles L. 430-6 et L. 430-7 du code de commerce, l’Autorité pouvant autoriser l’opération sans remèdes, imposer des remèdes, voire interdire l’opération, si celle-ci porte atteinte à la concurrence.**

1. Veuillez remplir le fichier Excel en Annexe.

Dans ce fichier, veuillez indiquer si vous êtes intéressé par la reprise éventuelle d’un actif identifié en sélectionnant dans le menu déroulant la réponse "oui"[[1]](#footnote-2). Si vous n'êtes pas intéressé par la reprise de l’actif identifié, veuillez laisser la case vide.

Pour rappel, les actifs listés en annexe concernent des fonds de commerce, des contrats de franchise ainsi que des contrats de concession commerciale.

En cas de réponse positive, veuillez indiquer *(i)* si vous souhaiteriez vendre d’autres produits que des jouets et en quelle proportion et *(ii)* si vous disposez d'un point de vente dans un périmètre de 45 minutes en voiture autour du magasin associé à l’actif considéré.

1. Êtes-vous intéressé par la reprise d’au moins un des actifs des parties ?

 oui /  non

1. Si vous n’êtes intéressé par la reprise d’aucun actif, veuillez indiquer les raisons ci-dessous.
2. Y a-t-il d’autres éléments que vous souhaiteriez porter à notre connaissance ?  oui /  non

**Votre réponse contient-elle des éléments confidentiels ?**   oui /  non

**Si OUI, veuillez fournir une VERSION NON-CONFIDENTIELLE de ce document.**

**Nous vous remercions de votre coopération.**

1. Le fait de répondre « oui » permet aux services d’instruction de l’Autorité d’évaluer l’existence de repreneurs susceptibles d’être intéressés par l’actif concerné sur le marché aval de la distribution au détail de jouets. Cela ne signifie pas nécessairement que l’actif concerné sera mis en vente. Cette mention est également sans préjudice, le cas échéant, d’un accord sur les conditions d’une telle cession ni de la procédure d’agrément d’éventuels repreneurs par l'Autorité de la concurrence. [↑](#footnote-ref-2)